

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 5 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal approuve-t-il le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2017 ?

1° - **INTRODUCTION D'UNE « PRIME AU MÉRITE » DANS LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS :**
(voir annexe jointe) :

(vote)

2° - **DEMANDE DE Me FORCINAL – AVOCAT DE LA COMMUNE :**

Maître FORCINAL, avocat en charge de certains dossiers litigieux (*terrains de tennis – salle Jean-de-la-Fontaine...*) souhaite que le Conseil Municipal donne mandat à M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults pour la durée restante de son mandat sur la possibilité d'intenter au nom de la Commune toute action en justice nécessaire à la défense de ses intérêts et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, ceci pour tous types de contentieux, devant toutes juridictions tant en première instance qu'en appel ou en cassation et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

(vote)

3° - **SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE – RECRUTEMENT D'UN AGENT :**

Un agent de la Salle Jean-de-la-Fontaine avait été recruté en contrat aidé en juin 2016 et ne peut pas être renouvelé en contrat aidé au-delà du 19 décembre 2017.

Nous vous proposons de le recruter au grade d'adjoint technique jusqu'à son départ en retraite à raison de 35 heures/semaine. Aucune création de poste n'est à prévoir puisque le poste d'adjoint technique est disponible.

(vote)

4° - **BÂTIMENT SIS ZONE ARTISANALE « LES LOGES » :**

Nous avons la possibilité de vendre le bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges » (*qui est devenue une compétence intercommunautaire*) à la Communauté de Communes Maine Saosnois.



L'avis des Domaines a été demandé, quelques travaux sont à prévoir.

(vote)

5° - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Pour les comptes 2017 et pouvoir reprendre les engagements pris en restes à réaliser sur l'année 2018 nous avons besoin de la décision modificative suivante :

Section investissement – Dépenses :

Prélever la somme de 15 000 € sur l'opération 106 « SALLE OMNISPORTS », article 2313 « *Constructions* » pour l'affecter comme suit :

➤ 11 000 € à l'opération 47 « RUE PAUL CHEVALIER – BOULEVARD DE LA GARE », article 2315 « *Installations, Matériel et outillage techniques* »

➤ 4 000 € à l'opération 24 « CANTINE SCOLAIRE », article 21318 « *Autres Bâtiments Publics* »

(vote)

6° - MAISON DES ASSOCIATIONS (Marché) :

Avenant en négatif de la Société BEAUCLAIR au bénéfice de la Commune.

Montant : 4 787 € HT correspondant aux modifications suivantes :

- Appartement n° 1 : suppression des petits bois en alu incorporés aux vitrages,
- Club aux idées / salle de réunions et salle de billard : suppression des petits bois en alu incorporés aux vitrages, porte ouverture extérieur réalisée en un vantail au lieu de deux vantaux tiercé.

(vote)

7° - TARIFS PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2018 :

Pour rappel ci-dessous les tarifs publics locaux de année 2017 :

Concessions funéraires :

Concession	Tarif
Trentenaire	
Simple (2 m ²)	83,00 €
Double (4 m ²)	165,00 €
Cinquantenaire	
Simple (2 m ²)	128,00 €
Double (4 m ²)	252,00 €

Cavernes :

- Caverne trentenaire : 600,00 €
- Caverne cinquantenaire : 660,00 €

Prix de la gravure sur plaque à ajouter

Jardin du Souvenir :

- Dispersion = gratuité
- Acquisition plaque pour livre du souvenir = 37,00 € + gravure (3 € la ligne)

Garderie Périscolaire :

- 1,50 € la vacation
- Gratuité pour le 3^e enfant

Droits de Place :

- Marché : gratuité
- Camions vente (Outillage etc...) : 40 €

Chenil :

- Pension journalière : 15 €

Assainissement :

- Taxe de raccordement au réseau : 2 500 €
- Prime fixe sur m³ consommés : 0,50 €

Photocopies :

- A4 noir : 0,25 €
- A4 couleur : 1,00 €
- A4 recto/verso noir : 0,50 €
- A4 recto/verso couleur : 2,00 €

- A3 noir : 0,50 €
- A3 couleur : 2,00 €
- A3 recto/verso noir : 1,00 €
- A3 recto/verso couleur : 4,00 €

TARIFS SALLES JEAN DE LA FONTAINE :

	Personnes de l'Extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marollaises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A	400,00 €	70,00 €	263,00 €	53,00 €
Salle A (Vin d'honneur)	450,00 €	70,00 €	305,00 €	53,00 €
Salle B	204,00 €	70,00 €	137,00 €	53,00 €
Salle B (Vin d'honneur)	272,00 €	70,00 €	168,00 €	53,00 €
Salle B1	158,00 €	70,00 €	95,00 €	53,00 €
Salle B1 (Vin d'honneur)	193,00 €	70,00 €	116,00 €	53,00 €
Salle B2	56,00 €		42,00 €	
Salle B2 (Vin d'honneur)	79,00 €		53,00 €	
Aînés Ruraux (forfait annuel Salle B)			840,00 €	
Zumba (forfait annuel Salle B)			525,00 €	
Tarif horaire			8,00 €	

Location vaisselle :

0,18 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,22 € par pièce pour les personnes extérieures

8,00 € la nappe

Souhaitez-vous les augmenter, les diminuer ou les laisser stables ?

Nous vous proposons d'intégrer la ligne que vous avez votée lors du Conseil Municipal du 6 juin 2017 concernant la location du gymnase et de la salle omnisports aux associations extérieures à Marolles-les-Braults pour 15 €/heure.

(vote)

8° - ENQUÊTE SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE :

Une enquête va être menée auprès des usagers qui loueront la salle « A ». Cette enquête concernera le mode de chauffage qui ne donne pas entière satisfaction lors des manifestations.

9° - AMÉNAGEMENT RUE PAUL CHEVALIER – BOULEVARD DE LA GARE :

Point sur la réunion publique qui a eu lieu vendredi 17 novembre 2017.

10° - POINT SUR LA BOULANGERIE :

Incidence de l'intervention de G.R.D.F.

11° - RÉHABILITATION DES LOGEMENTS RÉSIDENCE DES FEUILLANTINES :

Sarthe Habitat demande l'autorisation (*si l'enveloppe budgétaire le permet*) de réaliser des places de stationnement supplémentaires sur les espaces verts nous appartenant.

(vote)

12° - TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le transfert de compétence « Culture » a été voté lors du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017.

La bibliothèque va devenir intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une délibération doit être prise pour transférer le poste de bibliothécaire à l'intercommunalité, pour supprimer l'emploi sur la Commune de Marolles-les-Braults et pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'agent pour le temps « garderie périscolaire » soit 14 % de son temps annuel.

(vote)

13° - ADHÉSION AUX PLATEFORMES DE TÉLÉSERVICES :

Le Conseil Départemental met gratuitement à disposition deux plateformes de services :

- Pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Pour la dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (*de la publicité à la notification électronique des contrats*).

Durée de l'engagement : 3 ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021)

Autorisez-vous Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention ?

(vote)

14° - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN INGÉNIEURIE VOIRIE :

Monsieur le Maire expose que par délibération du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun d'ingénierie pour assurer un accompagnement technique et administratif auprès des Communes dans le domaine de la voirie.

Ce service serait composé de deux agents.

(vote)

15° - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) :

Le directeur départemental d'académie a demandé aux communes de se prononcer avant le 30 novembre 2017 pour le maintien de la semaine de 4,5 jours ou pour le retour à la semaine de 4 jours.

La municipalité en partenariat avec la fédération des parents d'élèves a établi une enquête distribuée aux parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Le résultat de cette enquête est le suivant :



ECOLE MATERNELLE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
Sur 74 élèves, 69 retours des questionnaires soit 93 %

1) Etes-vous satisfaits de l'organisation actuelle ?

OUI 55 réponses

NON 8 réponses

2) Les nouveaux rythmes scolaires, vous semblent :

	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
Sur le plan de l'apprentissage pour votre enfant	62 réponses	4 réponses
En terme de fatigue pour votre enfant	46 réponses	21 réponses
Dans l'organisation de la Famille	54 réponses	13 réponses

3) Pour l'année 2018-2019, souhaitez-vous la semaine à

4 JOURS 34 réponses soit 50 %

4,5 JOURS 35 réponses soit 50 %

4) Si vous souhaitez revenir à la semaine à 4 jours, quel sera votre mode de garde le mercredi

- Assistante Maternelle** 12 réponses
- En autonomie à la maison**
- Par les parents** 31 réponses
- Par la famille et/ou des voisins** 9 réponses
- Centre de loisirs** 7 réponses
- Activités sportives et culturelles** 3 réponses



ECOLE ÉLÉMENTAIRE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS Sur 111 élèves, 98 retours des questionnaires soit 88 %

1) Etes-vous satisfaits de l'organisation actuelle ?

OUI 80 réponses

NON 17 réponses

2) Les nouveaux rythmes scolaires, vous semblent :

	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
Sur le plan de l'apprentissage pour votre enfant	89 réponses	8 réponses
En terme de fatigue pour votre enfant	65 réponses	31 réponses
Dans l'organisation de la Famille	66 réponses	23 réponses

3) Pour l'année 2018-2019, souhaitez-vous la semaine à

4 JOURS 38 réponses soit 39 %

4,5 JOURS 60 réponses soit 61 %

4) Si vous souhaitez revenir à la semaine à 4 jours, quel sera votre mode de garde le mercredi

- Assistante Maternelle** 6 réponses
- En autonomie à la maison** 11 réponses
- Par les parents** 40 réponses
- Par la famille et/ou des voisins** 12 réponses
- Centre de loisirs** 12 réponses
- Activités sportives et culturelles** 13 réponses

Les deux conseils d'écoles se sont réunis en conseil extraordinaire le 30 novembre dernier.

Résultat conseil d'école maternelle :

Nombre de votants : 09
Nombre d'exprimés : 09

4 jours : **01** 4,5 jours : **08**

Résultat conseil d'école élémentaire :

Nombre de votants :	14
Nombres d'exprimés :	13
Abstentions :	01

4 jours : **03** 4,5 jours : **10**

Il vous appartient désormais de voter pour la semaine des 4,5 jours ou pour le retour à la semaine des 4 jours.

(vote)

16° - INTÉGRATION DE LA VOIRIE INTÉRIEURE DU LOTISSEMENT DU PETIT CLOS DANS LA VOIRIE COMMUNALE SOIT 340 ml :

(vote)

17° - INFORMATIONS :

- Remerciements de l'ADAPEÏ pour la subvention versée
- Diffusion par le Conseil Départemental de l'offre de logements pour l'accueil des étudiants en santé (*partenariat Commune/Conseil Département*).
- Commission des Sports et Loisirs : mardi 12 décembre 2017 à 18 h 30 en Mairie
- Dates des vœux : Vendredi 12 janvier 2018

18° - QUESTIONS DIVERSES :